

## Délibération n° 2018-03-53

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

### Objet

Transfert du portage foncier de la maison « Paulet » à Sauxillanges de l'EPF-Smaf à la commune de Sauxillanges

### Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

### Date de convocation

19 juin 2018

### Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrich, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAUT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

**VU** la délibération de la commune de Sauxillanges en date du 08 février 2018 relative à la restitution de la maison « Paulet » à la commune de Sauxillanges ;

**CONSIDÉRANT** que, par délibération en date du 23 novembre 2015, l'ancienne communauté de communes du Pays de Sauxillanges avait mandaté l'EPF-Smaf pour procéder à l'acquisition d'un ensemble de bâtiments afin de réaliser une opération d'aménagement de bourg ;

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération ne dispose pas de la compétence pour porter ce projet, et que la commune de Sauxillanges souhaite acquérir ces bâtiments cadastrés section AP 684-685-686-687, sis place Saint-Martin – 63490 SAUXILLANGES, au prix de 80 000 € afin de porter cette opération d'aménagement de bourg ;

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération a donc saisi l'EPF-Smaf Auvergne, propriétaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est aujourd'hui proposé d'effectuer un transfert de portage foncier, par l'EPF-Smaf, de l'Agglo Pays d'Issoire à la commune de Sauxillanges selon les conditions ci-dessous exposées :

- Le prix de cession est de 152 492,08 € moins le capital remboursé pour un montant de 10 338,40 €. Le restant dû s'élève donc à 142 153,68 €. La communauté d'agglomération prend en charge 62 153,68 € qu'elle aura à verser à l'EPF-Smaf Auvergne. Le capital restant dû s'élève à 80 000 € pour la commune de Sauxillanges ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de valider le transfert de portage foncier des bâtiments cadastrés AP 684-685-686-687 à la commune de Sauxillanges aux conditions ci-dessus énoncées.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 13/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/07/2018